



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Dossier relatif aux comptes du service intérieur 5087

Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2001

Date de dépôt : 12-02-2003
Auteur(s) : Monsieur Camille Gira, Député

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
12-02-2003	Déposé	5087/00	<u>3</u>
25-02-2003	Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2001	Document écrit de dépôt	<u>23</u>

5087/00

N° 5087**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2002-2003

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2001**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(12.2.2003)

La Commission se compose de: M. Camille GIRA, Président-Rapporteur; MM. Emile CALMES, Mars DI BARTOLOMEO, Ben FAYOT, Fernand GREISEN, Nico LOES, Claude MEISCH, Mmes Marie-Josée MEYERS-FRANK, Nelly STEIN, MM. Théo STENDEBACH et Nicolas STROTZ, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 155 du règlement de la Chambre des Députés déclare dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2001

Les comptes annuels 2001 sont présentés sous forme d'un ensemble de deux documents qui sont le bilan et le compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ qui comprend les comptes „Produits à recevoir“ et „Remboursement Frais à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2001 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2001 pour l'exercice 2002.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“, et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2001, le „Dépôt de garantie – PC“ ainsi que les „Frais de photocopieurs à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législature jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.394,68 € voire de 2.478,94 €.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2001 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31 décembre 2001

	au 31.12.2001/€	au 31.12.2000/€ arrondis
Actif		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	7.894,78	411.663,00
– avoirs en banques et encaisse	4.308.724,63	2.657.646,00
<i>Comptes de régularisation actif</i>		–
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>	202.117,10	185.011,00
Total de l'actif	4.518.736,51	3.254.320,00
Passif		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	1.618.152,52	1.354.624,00
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,00
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	1.879.618,63	1.521.605,00
– dépôt de garantie – PC	10.411,53	10.411,00
– frais de photocopieurs à payer	21.909,89	54.573,00
<i>Comptes de régularisation passif</i>		–
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	939.065,24	263.529,00
Total du passif	4.518.736,51	3.254.320,00

Au 31 décembre 2001 la Chambre des Députés a contracté des engagements financiers envers des sociétés de leasing pour un montant de 487.798,36 € (2000: 1.581.591 €).

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2001

	<i>au 31.12.01/€</i>	<i>au 31.12.00/€ arrondis</i>
Revenus		
Crédits budgétaires obtenus	21.646.442,00	19.476.771,00
+/- crédits suppl. inscrits au budget 2001 pour 2000 (accord salarial voté en juillet 2000 + adapt. indice au NI 569,41)	(402.187,00)	402.187,00
Intérêts créditeurs	515.074,71	370.255,00
Vente de documents parlementaires/publications	-	-
Autres recettes	2.762,77	11,00
Produits exceptionnels	13.427,46	17.140,00
<i>Total des revenus</i>	21.775.519,94	20.266.364,00
Charges		
Charges se rapportant à l'exercice	(20.757.751,49)	(19.980.719,00)
Charges exceptionnelles	(78.703,21)	(22.116,00)
<i>Total des charges</i>	(20.836.454,70)	(20.002.835,00)
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		-
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	939.065,24	263.529,00

*

III. – GENERALITES

Les propositions budgétaires initiales de la Chambre des Députés pour l'exercice 2001 ont été arrêtées par le Bureau comme suit:

Budget des recettes	247.900,00
Réserve	495.800,00
Budget des dépenses	21.507.050,00
Dotation budgétaire	20.763.350,00

Lors de l'établissement du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2001, le Gouvernement a tenu compte du relèvement de la valeur du point indiciaire dans la fonction publique et de l'évolution des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires. En conséquence, le budget des dépenses de la Chambre des Députés pour l'exercice 2001 se présente comme suit:

Budget des recettes	247.900,00
Réserve	495.800,00
Budget des dépenses	<u>21.987.955,00</u>
Dotation budgétaire	21.244.255,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2001 définitif</i>
A: Députés	8.244.550,00
B: Institutions parlementaires internationales	599.850,00
C: Groupes politiques	1.471.200,00
D: Personnel	3.444.505,00
E: Administration	6.335.650,00
F: Compte rendu	1.892.200,00
G: Transfert de revenus	0
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0
Total	21.987.955,00

En vertu de la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001, un crédit global de 21.244.255 € (dotation budgétaire 2001) et un crédit supplémentaire de 402.187 € (restants d'exercices antérieurs inscrits pour 2000) ont été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés en vue du paiement des dépenses (21.987.955 €) à effectuer en 2001.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV. –TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2000, 2001 et 2002

Comparaison des frais des exercices 2000 et 2001 et du budget 2002

<i>Section</i>	<i>Frais 2000 en euros</i>	<i>Frais 2001 en euros</i>	<i>Budget 2002 en euros</i>
A: Députés	7.368.819,25	8.130.986,51	8.944.440
B: Institutions parlementaires internationales	447.219,04	483.749,23	610.650
C: Groupes politiques	1.489.036,27	1.510.384,37	1.788.500
D: Personnel	3.150.901,63	3.448.150,93	3.465.157
E: Administration	5.686.856,90	5.392.298,19	7.330.341
F: Compte rendu	1.860.002,92	1.870.885,47	2.561.150
G: Transfert de revenus	0	0	0
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0	0	0
Total	20.002.835,81	20.836.454,70	24.700.238

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2001 se chiffrent à 20,836 millions €, soit une augmentation de 4,17% (833.618,89 € de plus) par rapport à l'exercice précédent.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2001 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

En outre, les frais de la section „Députés“ ont augmenté suite au vote de la loi du 17 juin 2000 sur les jetons de présence et suite à l'application des dispositions de la loi du 24 décembre 1999 concernant diverses modifications de l'article 97 de la loi électorale du 31 juillet 1924 modifiée.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2001.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2001

<i>Section</i>	<i>Budget 2001</i>	<i>Frais 2001 en euros</i>
A: Députés	8.244.550	8.130.986,51
B: Institutions parlementaires internationales	599.850	483.749,23
C: Groupes politiques	1.471.200	1.510.384,37
D: Personnel	3.444.505	3.448.150,93
E: Administration	6.335.650	5.392.298,19
F: Compte rendu	1.892.200	1.870.885,47
G: Transfert de revenus	0	0
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0	0
Total	21.987.955	20.836.454,70

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 1.151.500,30 € par rapport au budget adopté (soit – 5,24%).

Le relevé des dépenses de l'exercice 2001 comparées à celles de 2000 figure ci-dessous.

Tableau des frais des exercices 2001 et 2000 en €

	<i>Frais 2001 NI 587,24</i>	<i>Frais 2000 NI 569,41</i>
A) Députés	8.130.986,51	7.368.819,25
11.000 Indemnités parlementaires	4.856.068,25	4.334.987,94
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	51.168,25	40.557,74
11.300 Assurances	54.843,50	55.484,55
12.010 Frais de route et de séjour	93.988,47	93.659,46
12.300 Indemnités des présidents	202.750,27	190.777,57
12.301 Indemnités de secrétariat	1.736.603,07	1.610.519,36
34.090 Indemnités spéciales	3.867,24	3.867,14
34.091 Congé politique	1.126.838,56	1.035.380,55
00.500 Frais d'exercices antérieurs	4.858,90	3.584,94
B) Institutions parlementaires internationales	483.749,23	447.219,04
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	272.231,22	258.945,34
12.013 Participation congrès politiques	8.351,83	0,00
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	41.496,47	9.826,31
12.302 Relations parl. internat./Visites à Luxembourg	40.305,00	60.541,13
35.060 Contribution au budget des assemblées	121.364,71	117.331,89
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	574,37
C) Groupes politiques	1.510.384,37	1.489.036,07
33.000 Crédits de fonctionnement	1.364.740,76	1.310.119,00
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	63.460,91	59.760,10
33.002 Crédits: achat de services informatiques	64.452,33	54.704,63
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	64.452,34
00.500 Frais d'exercices antérieurs	17.730,37	0

	<i>Frais 2001</i> <i>NI 587,24</i>	<i>Frais 2000</i> <i>NI 569,41</i>
D) Personnel	3.448.150,93	3.150.901,63
11.001 Traitements des fonctionnaires	3.168.061,92	2.904.099,94
11.010 Indemnités des employés (permanents)	236.020,21	225.255,24
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	6.685,84	0,00
11.030 Salaires des ouvriers	23.977,30	11.072,21
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	3.972,11	4.193,99
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	852,03	852,03
12.250 Frais d'habillement	3.219,16	3.784,24
00.500 Frais d'exercices antérieurs	5.362,36	1.643,98
E) Administration	5.392.298,19	5.686.856,90
12.000 Frais pour services de tiers	85.750,43	17.822,06
12.020 Frais d'exploitation véhicule automoteur	11.814,74	9.029,52
12.040 Frais de bureau	172.588,22	146.612,40
12.041 Service d'expédition et imprimerie (v.12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P et T	184.953,70	157.896,40
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	40.993,84	41.139,83
12.070 Location et entretien des équipements informat.	657.642,27	578.622,98
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	450.139,62	428.240,90
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	97.632,38	88.332,30
12.120 Frais d'experts et d'études	220.992,98	189.403,99
12.130 Frais de publication	0,00	10.167,95
12.140 Frais de publicité et d'information	37.073,52	2.097,01
12.170 Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	155.010,55	169.105,80
12.210 Buvette	30.172,08	30.164,23
12.303 Frais de représentation	53.354,97	77.432,00
12.304 Système d'archivage électronique	992.391,45	1.903.377,17
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	307.041,80	337,71
12.307 Expédition électronique	1.146.288,43	1.259.651,57
12.308 Site Internet	558.172,57	56.372,65
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	59.137,55
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	3.896,56
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	1.268,60	239.188,20
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	11.733,22	9.890,90
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	74.980,38	150.191,57
74.060 Acquisition de logiciels	47.615,94	3.832,43
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	15.864,71	0,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	38.008,41	53.834,91
00.500 Frais d'exercices antérieurs	813,38	1.078,31
F) Compte rendu	1.870.885,47	1.860.002,92
12.051 Frais de distribution du compte rendu	365.623,67	270.673,13
12.131 Frais de publication du compte rendu	1.455.323,60	1.574.095,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	49.938,20	15.234,79

	<i>Frais 2001</i> <i>NI 587,24</i>	<i>Frais 2000</i> <i>NI 569,41</i>
G) Transferts de revenus		
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0	0
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0	0
Total des frais	20.836.454,70	20.002.835,81

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2001

en €

Section A: Députés

8.130.986,51 €

En vertu de la loi du 28 juillet 2000 sur l'accord salarial dans la fonction publique, les dépenses de la section „Députés“ font ressortir une augmentation de 762.167 € par rapport à l'exercice 2000. Les détails y afférents se trouvent dans les articles budgétaires concernés.

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 97) de la loi électorale du 31 juillet 1924, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

A partir du 1er janvier 2001, la valeur du point indiciaire, fixée à 12,3949189 € – NI 576,43 – pour les éléments de rémunération pensionnables et à 11,7367764 € – NI 576,43 – pour les éléments de rémunération non pensionnables, a été appliquée pour le calcul des indemnités des députés, conformément à la loi du 28 juillet 2000 fixant la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000)

4.856.068,25 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. Par rapport à 2000, la valeur du point indiciaire applicable aux éléments pensionnables et non pensionnables a été relevée de 1%. Le nombre indice moyen est passé de 576,43 en janvier 2001 à 590,84 en avril 2001. Suite à cette augmentation, la valeur du point indiciaire est passée de 12,3949189 € – NI 576,43 – à 12,7047758 € – NI 590,84 pour les éléments pensionnables et de 11,7367764 € à 12,0301805 € pour les éléments non pensionnables.

Conformément à la loi du 17 juin 2000, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commission respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 14,87 € NI 100. Le montant total de 569.761,96 € a été payé à 60 députés en 2001.

L'augmentation des dépenses résultant de l'application des ces nouvelles dispositions est de l'ordre de 521.080,31 € .

2) Remboursement des cotisations sécurité sociale (art. 11.140)

51.168,25 €

En exécution de l'article 97, point 7) de la loi électorale modifiée du 31 juillet 1924, la Chambre des Députés a remboursé à 21 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension.

3) Assurances (art. 11.300)

54.843,50 €

Ce montant comporte la prime annuelle (18.678,80 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (6.657,23€).

Ce poste comprend également un montant global de 29.507,47 € pour le remboursement de la prime casco au député ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour sa voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,42 €.

- 4) *Frais de route et de séjour (art. 12.010)* 93.988,47 €
 Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.
 En 2001, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 67 (24 + 43) reprises et a tenu 435 (131+ 304) réunions de commissions.
 L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,37 € par kilomètre.
- 5) *Indemnités des présidents (art. 12.300)* 202.750,27 €
 Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés et aux présidents des cinq groupes politiques en vertu de l'article 97, point 1) de la loi électorale. En vertu de la loi du 17 juin 2000, l'indemnité du président de la Chambre des Députés a été relevé de 250 points indiciaires à 300 points indiciaires par mois.
- 6) *Indemnités de secrétariat (art. 12.301)* 1.736.603,007 €
 Le point 9) de l'article 97 fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2001 à 2.347,35 € et à partir du mois de juillet à 2.406,03 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) *Indemnités spéciales (art. 34.090)* 3.867,24 €
 Sont visées les indemnités versées à deux veuves d'anciens députés.
- 8) *Congé politique (art. 34.091)* 1.126.838,56 €
 Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 97, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 7 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (182.395,35 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 26 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (944.443,21 €). A partir du 1er janvier 2000, les députés indépendants ont droit à une compensation horaire fixée forfaitairement (loi du 24 décembre 1999) au quadruple (au lieu d'une compensation horaire fixée au double) du salaire social minimum pour „travailleurs qualifiés“.
- 9) *Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140, 11.300)* 4.858,90 €

Section B: Institutions parlementaires internationales 483.749,23 €

Il faut noter que dans l'ensemble, les frais enregistrés pendant l'exercice 2001 à la section „Institutions parlementaires internationales“ sont supérieurs à ceux de 2000 de l'ordre de 36.530,19 €.

- 1) *Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011)* 272.231,22 €
 Les frais inscrits sous cet article et se rapportant aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales ont augmenté de 13.285,88 €. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion et du nombre de réunions.
- Conseil de l'Europe 36.719,82 €
 Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée.
- UEO 23.083,77 €
 L'Assemblée de l'UEO a tenu 1 session ordinaire à Paris et une session spéciale de l'Assemblée a eu lieu à Lisbonne. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres, entre autres des réunions du comité des présidents à Bruxelles et à Stockholm.

– APO 28.539,33 €

La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Vilnius (Lituanie), la réunion de la commission permanente a eu lieu à Rome et la réunion annuelle de la commission économique à Ottawa. Un membre de la délégation luxembourgeoise a participé à l'Assemblée parlementaire de l'APO qui a eu lieu à Washington et à Boston.

– CPI 3.514,67 €

La 26e séance plénière du CPI s'est déroulée à Trèves tandis que la 27e séance plénière a eu lieu à Sarrebruck. Les réunions du Greffe ont eu lieu à Mayence et à Kaiserslautern. Le comité permanent s'est réuni à deux reprises à Mayence ainsi qu'à Trèves. Des réunions de commissions ont eu lieu à Weisskirchen, Völklingen, Metz et Manderen.

– OSCE 20.588,90 €

La Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'AP-OSCE s'est réunie à Vienne tandis que l'Assemblée parlementaire a siégé en session annuelle à Paris. Une délégation luxembourgeoise a participé à la conférence sur la migration à Penha Longa/Portugal.

– UIP 43.343,45 €

L'Union interparlementaire a tenu sa 105e conférence à La Havanne tandis que la 106e conférence a eu lieu à Ouagadougou au Burkina Faso. Un membre du Bureau a participé à la conférence „Pour un système commercial multilatéral libre, juste et équitable“ à Genève.

– APF 23.936,64 €

Il s'agit de la participation d'un membre de la Chambre des Députés à la réunion du comité de sélection pour le Parlement francophone des jeunes à Paris. 3 députés ont participé à la XIVe Assemblée Régionale de la Région Europe de l'APF à Budapest. Une délégation luxembourgeoise a participé à la réunion du Bureau et à la 27e session ordinaire de l'APF au Québec. La Chambre a été représentée à l'occasion de l'inauguration du nouvel hémicycle du Parlement de la Communauté française de Belgique à Bruxelles et à l'audition de cabinets d'experts-comptables à Paris.

– Relations européennes 48.670,78 €

Des délégués luxembourgeois ont participé à la conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du parlement européen) à Stockholm et Bruxelles, à la réunion des présidents des commissions des affaires étrangères des parlements des Etats membres de l'UE à Stockholm, ainsi qu'à d'autres conférences et séminaires internationaux à Bruxelles, Helsinki, Tallin, Madrid, La Haye et à Strasbourg.

– Divers 43.833,86 €

En 2001, des délégations luxembourgeoises ont été en visite officielle en Tunisie, en Autriche, et en Républiques slovaque et tchèque. En outre, la Chambre a participé à la visite du Ministre de la Coopération au Nicaragua, à une conférence „Genetically modified crops“ à Stockholm et à la deuxième Conférence des parlementaires avec la Banque mondiale à Londres.

2) *Participation à des congrès politiques (12.013)* 8.351,83 €

Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés décide d'inscrire un crédit au budget de l'exercice 2001 en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.

3) *Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190)* 41.496,47 €

Il s'agit principalement des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (indemnisation du personnel temporaire, frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme par exemple des réunions de commissions du Conseil Benelux.

– Conseil de l'Europe 4.617,46 €

– UEO 1.301,45 €

– APO 0,00 €

– Conseil parlementaire interrégional 1.243,00 €

– OSCE 0,00 €

– UIP	0,00 €	
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	8.631,92 €	
– Relations européennes	0,00 €	
– Divers	25.702,64 €	
4) <i>Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302)</i>		40.305,00 €
– Visites de délégations parlementaires étrangères	35.508,69 €	
– Visites officielles à Luxembourg	1.159,52 €	
– Divers	3.636,79 €	
Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (délégations: belge, américaine, finlandaise, tunisienne, allemande, néerlandaise, ruandaise).		
5) <i>Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060)</i>		121.364,71 €
Sous ce poste est portée en compte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:		
– APO	2.284,19 €	
– Conseil Benelux	79.096,80 €	
– CPI	5.000,00 €	
– UIP	16.169,65 €	
– APF	7.735,72 €	
– OSCE	10.621,00 €	
– Institut de Démocratie	457,35 €	

Section C: Groupes politiques

1.510.384,37 €

En exécution de l'article 15 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) <i>Crédits de fonctionnement (art. 33.000)</i>		1.364.740,76 €
Groupe politique CSV	400.323,99 €	
Groupe politique DP	327.537,79 €	
Groupe politique LSAP	291.144,69 €	
Groupe politique ADR	181.965,45 €	
Groupe politique Déi Gréng	145.572,32 €	
Sensibilité politique Déi Lénk	18.196,52 €	
Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.098,67 € – NI 100 par député.		
Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 9.296,01 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel.		
Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie ainsi que de l'augmentation du crédit alloué sur base de la représentation proportionnelle (de 2.478,94 € à 3.098,67 € – NI 100).		
2) <i>Crédits: Acquisition de matériel informatique (art. 33.001)</i>		63.460,91 €
Groupe politique CSV	11.403,26 €	
Groupe politique DP	12.394,68 €	
Groupe politique LSAP	12.394,68 €	
Groupe politique ADR	12.394,68 €	

Groupe politique Déi Gréng	12.394,68 €
Sensibilité politique Déi Lénk	2.478,93 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés, il est remboursé à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 12.394,68 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 2.478,94 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées – les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique.

3) *Crédits: Achat de services informatiques (art. 33.002)* 64.452,33 €

Groupe politique CSV	12.394,67 €
Groupe politique DP	12.394,68 €
Groupe politique LSAP	12.394,68 €
Groupe politique ADR	12.394,67 €
Groupe politique Déi Gréng	12.394,69 €
Sensibilité politique Déi Lénk	2.478,94 €

Il en est de même des dépenses engagées pour l'achat de services informatiques.

4) *Crédits: Acquisition de photocopieurs (art. 33.003)* 0,00 €

Groupe politique CSV	0,00 €
Groupe politique DP	0,00 €
Groupe politique LSAP	0,00 €
Groupe politique ADR	0,00 €
Groupe politique Déi Gréng	0,00 €
Sensibilité politique Déi Lénk	0,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés, suite à une proposition du groupe de travail informatique, il est remboursé aux groupes politiques un montant maximum de 12.394,68 € et à la sensibilité politique un montant maximum de 2.478,94 € – par législature – pour l'acquisition d'un photocopieur. Les crédits qui n'ont pas été utilisés ont été provisionnés sur le compte bilan – 042000 „Acquisition d'un photocopieur“.

5) *Restants d'exercices antérieurs (00.500)* 17.730,37 €
(art. 33.000, 33.001, 33.002)

Section D: Personnel

3.448.150,93 €

Suite à l'application des dispositions de la loi du 28 juillet 2000 et à l'engagement de personnel supplémentaire, les charges de personnel ont augmenté de 297.249,30 € par rapport à l'exercice 2000.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) *Traitements des fonctionnaires (art. 11.001)* 3.168.061,92 €

Le cadre des effectifs (47 fonctionnaires) comprend en outre les postes de greffier et de greffier adjoint, 10 emplois dans la carrière supérieure, 25 dans la carrière moyenne et 10 dans la carrière inférieure.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2001 par rapport à celles de 2000 résulte:

- du relèvement suite à l'accord salarial de 1% de la valeur du point indiciaire au 1er janvier 2001 pour les éléments pensionnables c.-à-d. de 12,3949189 € à 12,7047758 €; la valeur du point pour les éléments non pensionnables, ayant subi la même hausse, est passée de 11,7367764 € à 12,0301805 €;
- de l'évolution du nombre indice moyen de 576,43 à 590,84;

- de l'octroi de 7 promotions, de l'échéance de 20 biennales/annales et de 9 allongements;
- du recrutement de 5 nouveaux fonctionnaires.

2) <i>Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010)</i>	236.020,21 €
Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à deux employées-secrétaires travaillant à la rédaction du compte rendu et à un informaticien.	
3) <i>Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020)</i>	6.685,84 €
Il s'agit des indemnités payées à trois étudiants engagés pendant les vacances scolaires ainsi qu'à une employée privée engagée temporairement pour les besoins du service du compte rendu.	
4) <i>Salaires des ouvriers (art. 11.030)</i>	23.977,30 €
Indemnités payées à la buffetière pour heures de travail prestées et les cotisations pour charges sociales patronales.	
5) <i>Frais de route et de séjour (art. 12.012)</i>	3.972,11 €
Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires du Greffe à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.	
6) <i>Remboursement d'assurance autres que RC auto</i>	852,03 €
7) <i>Frais d'habillement (art. 12.250)</i>	3.219,16 €
Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.	
8) <i>Frais d'exercices antérieurs (art. 11.001)</i>	5.362,36 €
En 2001, il y a eu recalcul des rémunérations de base de plusieurs fonctionnaires.	

Section E: Administration **5.392.298,19 €**

1) <i>Indemnités pour services de tiers</i>	85.750,43 €
2) <i>Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)</i>	11.814,74 €
Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 31 mai 2000, un crédit de 49.578,70 € a été inscrit au budget de l'exercice 2001 pour la location éventuelle de voitures avec chauffeurs pour les déplacements officiels des vice-présidents et des membres du Bureau lorsqu'ils représentent la Chambre des Députés.	
3) <i>Frais de bureau (art. 12.040)</i>	172.588,22 €
Ce poste regroupe les dépenses concernant:	
- la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur:	20.651,13 €
- la location et l'entretien de 8 photocopieurs:	44.856,84 €
- la location et l'entretien des autres machines de bureau:	154,31 €
- les consommables bureautiques:	41.291,59 €
- les frais d'impression et de reliure:	31.103,44 €
- les frais de bibliothèque et de documentation:	23.920,58 €
- les frais de gestion des comptes bancaires:	752,56 €
- les frais administratifs divers:	9.857,57 €

- 4) *Achat de services auprès des P et T (art. 12.050)* 184.953,70 €
 Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.
 En détail, ce poste de dépenses comprend:
- Frais postaux (61.171,31 €) – forfait payé à l'administration des P et T pour l'affranchissement de la correspondance;
 - Frais téléphoniques (8.759,03 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;
 - Frais télex et télécopie (838,31 €) – frais des télécopieurs;
 - Voies louées et lignes ISDN (112.533,48 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;
 - Divers (1.651,57 €) – concerne les décomptes annuels pour le service des télégrammes, la prise à domicile ainsi que les frais d'installation et de déplacement de lignes téléphoniques.
- 5) *Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060)* 40.993,84 €
 Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).
- 6) *Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070)* 657.642,27 €
 Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:
- douze loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 24.648,15 €
 - frais de maintenance „Omnium-Service“ pour matériel et logiciels informatiques: 174.163,79 €
 - frais annuels relatifs au contrat de maintenance „matériel et logiciels informatiques concernant l'archivage et la recherche documentaire“: 419.064,00 €
 - contrat de mise à jour du programme de comptabilité: 827,87 €
 - maintenance application salaires et abonnement aux mises à jour: 2.404,56 €
 - contrat d'entretien des imprimantes: 1.378,30 €
 - contrat de maintenance des mopieurs HP320: 19.955,43 €
 - les frais pour réparation et pièces de rechange: 2.830,64 €
 - interventions techniques sur hardware et software: 4.293,95 €
 - divers: 8.075,58 €
- 7) *Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080)* 450.139,62 €
 Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (194.876,10 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
 - les factures (56.234,38 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau
 - chauffage (106,91 €)
 - réparations et entretien (6.193,76 €)
 - assurances – bâtiments (4.884,22 €)

- les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance des locaux hébergeant les équipements informatiques (182.611,57 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.295,44 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (2.937,24 €)
- 8) *Loyers immeubles / Charges locatives accessoires (art. 12.101)* 97.632,38 €
- Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings:
place Guillaume, place du Théâtre et place du St-Esprit 77.592,40 €
 - charges locatives accessoires (immeubles
rue du Curé, rue du Rost et rue Notre-Dame) 17.411,56 €
 - divers 2.628,42 €
- 9) *Frais d'experts et d'études (art. 12.120)* 220.992,98 €
- Ce poste couvre les honoraires (provision – 4.164,61 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de 2001 ainsi que:
- les honoraires de la campagne de communication sur l'Avenir de l'Europe, lancée conjointement par la Chambre des Députés et le Ministère des Affaires étrangères:
part Chambre: 181.537,16 €
 - les honoraires pour l'audit „Sécurité“: 20.160,00 €
 - les honoraires pour une consultation juridique
fournie dans le dossier „Consultation
Enregistrement“: 616,00 €
 - honoraires du réviseur d'entreprises pour le
contrôle des comptes annuels 2001 de la
Cour des Comptes: 3.360,00 €
 - 2ème tranche de la contribution financière prévue
dans le cadre du projet de recherche ELECT2:
„Etudes complémentaires à effectuer sur les
données recueillies et valorisation scientifique
des résultats“: 11.155,21 €
- 10) *Frais de publicité et d'information (art. 12.140)* 37.073,52 €
- photos-portraits des 60 députés et 2 greffiers: 768,47 €
 - traduction brochure d'info sur Chambre des
Députés: 2.002,72 €
 - impression trilingue (F; GB; D)
de 10.000 brochures d'information sur
Chambre des Députés: 16.858,44 €
 - 400 classeurs et jeux annuaire Chambre des
Députés: 17.443,89 €
- 11) *Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170)* 155.010,55 €
- Frais de fonctionnement buvette: 2.973,33 €
 - Frais d'entretien, de dépannage des équipements
de sonorisation: 1.975,35 €
 - Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant
l'installation audiovisuelle de la Chambre

- des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 150.041,02 €
- Divers: 20,85 €
- 12) *Buvette (art. 12.210)* 30.172,08 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations.
- 13) *Frais de représentation (art. 12.303)* 53.354,97 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés.
- 14) *Système d'archivage électronique (art. 12.304)* 992.391,45 €
En 2001, l'extension et la mise à jour du système d'archivage et de recherche documentaire a nécessité les engagements suivants:
- les notes de loyer payées en 2001 en vertu des contrats de leasing pour la livraison de matériel informatique et de logiciels – WEBDEP et INTRANETCHD –: 181.234,08 €;
 - les frais de location Internet: 348.008,97 €
 - l'assistance à la reprise des documents en 2001 (1.442,49 €), contrat de fourniture de services comportant: Web et Home Page, fonds documentaires, gestion des courriers et étude d'un système de WORKFLOW – mise en place du site pilote –, adaptation du système de WORKFLOW aux nouvelles procédures (461.455,04 €), Automatic Document Feeder pour scanner HP6300C (250,87 €)
- 15) *Achats de biens et de services (art. 12.305)* 307.041,80 €
Imputation sur ce poste des dépenses concernant les interventions techniques du système de sonorisation de la salle de séance publique.
Ce poste comprend en outre les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques (depuis le 4 décembre 2001):
- la plateforme de diffusion numérique, la sécurisation de la ligne analogique entre la Chambre et le fournisseur ainsi que la liaison de contribution entre le fournisseur et la société de satellites située à Betzdorf, la mise en place d'un support technique aux cablo-opérateurs, d'un système de génération automatique de caractères et de logos, la fourniture et l'installation d'une nouvelle caméra digitale et de l'ensemble des équipements associés, la fourniture et l'installation d'un générateur d'horloge en temps réel pour intégration dans la régie TV ainsi que d'un moniteur vidéo pour la régie de vote de la Chambre des Députés et la création d'un visuel graphique pour le générateur de caractères;
 - la mise à disposition d'un ingénieur polyvalent audiovidéo lors des retransmissions des séances publiques.
- 16) *Expédition électronique (art. 12.307)* 1.146.288,43 €
L'expédition électronique réalisée et installée fin 1999/début 2000 permet au service d'expédition d'envoyer l'ensemble du courrier de manière électronique aux députés, aux fonctionnaires du greffe et aux groupes politiques. Le courrier peut être visualisé sur écran ou imprimé en local. De ce fait, l'expédition électronique deviendra l'intermédiaire indispensable entre l'utilisateur et la Chambre des Députés.
Les frais concernent:
- les contrats leasing (795.075,52 €) couvrant:
 - livraison de logiciels, matériel et services – phase 1
 - livraison de 60 stations réseau et de 60 stations ISDN et de 120 imprimantes Laserjet (phase 2)
 - livraison de logiciels de sécurité et firewall, deux serveurs et 5 PC's (phase 3)
 - livraison de 8 imprimantes „mopieur“

– les contrats de location et d’entretien pour deux imprimantes „mopieur“:	41.966,96 €	
– contrat de fourniture de logiciels et matériels dans le cadre du projet „gestion des courriers et étude d’un système de Workflow“:	103.098,31 €	
– contrat fourniture de services: adaptation du système de Workflow aux nouvelles procédures:	121.485,80 €	
– acquisition de 2 serveurs Workflow Management:	43.149,34 €	
– extension pour serveur:	26.260,85 €	
– prestations de services:	15.251,65 €	
17) Site Internet (12.308)		558.172,57 €
Acquisitions, interventions et contrats nécessaires à la création d’une solution Internet centralisé propre à la Chambre des Députés: accès des députés, des groupes politiques et de l’administration à Internet, accès du public aux serveurs d’information Web et homepage de la Chambre des Députés:		
– Lot A: Fourniture, installation et mise en service de serveurs, logiciels, équipements télécom ainsi qu’à l’interconnexion vers Internet via un ISP:	275.738,16 €	
– Contrat de maintenance hardware sur 2 ans:	26.239,53 €	
– Firewall, annual software, diverses interventions et location ligne d’accès Internet 4 MB/s et ligne backup 2 MB/s:	256.194,88 €	
18) Acquisition d’installations de télécommunications (art. 74.020)		1.268,60 €
– Achat d’un téléfax		
19) Acquisition d’équipements spéciaux (art. 74.040)		11.733,22 €
– Achat de 5 lecteurs DAT		
20) Acquisition d’équipements informatiques (art. 74.050)		74.980,38 €
Acquisitions diverses, à savoir:		
e.a. PC pour nouveaux fonctionnaires, écrans, ordinateurs de poche, imprimantes Laserjet, hard-disk, supports de sauvegarde, mémoire RAM 64 MB et 128 MB.		
21) Acquisition de logiciels (art. 74.060)		47.615,94 €
Acquisition de divers logiciels, à savoir: software anti-virus, système horaire Interflex et extension software Interflex à 50 collaborateurs.		
22) Acquisition d’oeuvres d’art (art. 74.070)		15.864,71 €
– 1 toile „Sur la route de Twigny“ acquise à l’occasion de l’exposition „Hommage aux artistes luxembourgeois“ dans la galerie „Am Tunnel“ de la BCEE:	2.231,04 €	
– 1 vache GM Lippert:	1.227,06 €	
– participation de 50% portrait S.A.R. le Grand-Duc:	3.284,59 €	
– 1 tableau de la série „portraits d’artistes 1996/1997“:	6.941,02 €	
– 1 tableau huile „L’infini“:	2.181,00 €	

23) *Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080)* 38.008,41 €
 Acquisition de mobilier supplémentaire pour les bureaux des fonctionnaires (e.a. une armoire pour le service documentation, plusieurs armoires à portes escamotables, divers bureaux, un siège de bureau, un porte-dossier tournant) et équipement de la salle de conférence du groupe politique Déi Gréng.

24) *Frais d'exercices antérieurs (art. 12.040 et 12.060)* 813,38 €

Section F: Compte rendu 1.870.885,47 €

1) *Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051)* 365.623,67 €

Frais relatifs à la distribution du compte rendu (341.403,70 €) à 122.500 ménages sur base d'une liste d'adresses ainsi que frais de gestion (24.219,97 €) de la liste „abonnés au périodique Chambre des Députés“ ainsi qu'à la distribution du rapport d'activité de la session 2000-2001.

2) *Frais de publication du compte rendu (art. 12.131)* 1.455.323,60 €

En 2001, la dépense pour l'impression de 18 numéros du compte rendu distribué s'élève à 1.349.366,82 €. Elle constitue la publication in extenso des débats de la Chambre des Députés sur 2.536 pages imprimées, ainsi que l'impression de 502 pages jaunes (questions au gouvernement) et de 136 pages vertes ainsi que la correction par l'imprimerie de plusieurs numéros au montant de 7.620,56 €. Cet article comprend en outre les frais d'impression du rapport d'activité de la session 2000-2001, à savoir 84.044,97 €.

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 1989 – 1990 pour un montant total de 14.291,25 €.

3) *Frais d'exercices antérieurs (art. 12.051)* 49.938,20 €

Il faut encore relever que les frais de distribution (49.938,20 – restants d'exercices antérieurs) des comptes rendus numéros 4 et 5 de la session 2000 – 2001 ont été comptabilisés sur l'exercice 2001, vu la présentation tardive de la facture des P et T, c.-à-d. après la clôture de l'exercice 2000.

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2001, la commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 4 juillet 2001.

„Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenues dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Bureau de la Chambre des Députés pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.“

*PricewaterhouseCoopers S.à r.l.,
Réviseur d'entreprises,
Représentée par
Pierre KRIER*

*

VII. – RESOLUTION

Finale­ment la commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 155 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2001.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2001 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 12 février 2003

*Le Président-Rapporteur,
Camille GIRA*

Service Central des Imprimés de l'Etat

Document écrit de dépôt

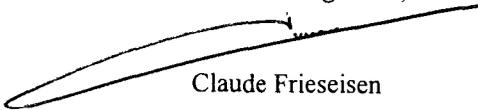


Résolution

La Chambre des Députés,
vu le rapport de sa commission des Comptes,
approuve les comptes de l'exercice 2001 et
prie son Président de transmettre la présente résolution et
le rapport de la commission des Comptes à la Cour des
Comptes pour y être enregistrés.

Résolution adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 25 février 2003

Le Secrétaire général,



Claude Frieseisen

Le Président,



Jean Spautz